

**PROCÈS VERBAL ET  
COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL  
du mardi 22 mai 2018 - 19H00**

Étaient présents, tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de :

Mesdames Nicole BRICHE, Patricia WACH et Marylise BAILLEUL, Monsieur Maxime GRUSON, absents excusés ayant donné procuration.

Madame Jennifer DELLA-RICCA, absente,

M. Arnaud FIGENWALD est nommé secrétaire de séance.

=====

**1) Compte rendu du Conseil Municipal du 5 avril 2018**

- Dans le cadre des travaux hydrauliques, Monsieur Guillaume DELBARRE demande si il y a des plans mis à jour ou un document qui retrace les modifications du projet initial ?

Madame Emmanuelle LEVEUGLE répond qu'il n'y a pas de plan à jour ni de document, dans la mesure où ces modifications (suppression de 2 fossés dans la rue des Castors) ont été retirées au moment de l'appel d'offre.

Madame Le Maire précise que cela sera signalé aux riverains lors de la réunion publique en cours de programmation.

- Concernant la délibération n°19 relative au parcours santé de la Résidence du Ballon, Monsieur DELBARRE demande qu'il soit précisé que les équipements existants peu utilisés seront déplacés et remplacés par un autre aménagement, à savoir un mini skate park.

Madame Le Maire répond que cela sera fait.

Madame Le Maire invite le Conseil à adopter le compte-rendu du 5 avril 2018,

*Adopté à l'unanimité*

**2) Compte rendu des décisions prises par le Maire**

Madame le Maire invite le Conseil à prendre note des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

- Monsieur DELBARRE souhaite connaître le nom des rues concernées par les travaux d'entretien de la décision n°2018 - 015 ?

Monsieur Gaëtan VERDOUCQ répond qu'il n'y a pas de liste exhaustive mais qu'il s'agit des rues et des trottoirs dégradés sur l'année écoulée ayant fait l'objet d'un signalement des services municipaux ou des riverains. Il précise que ce sont des petits travaux de réparation et non des travaux de rénovation.

Madame Le Maire rajoute que la liste est évolutive en fonction des demandes des Beuvrygeois et du budget alloué aux travaux de voirie lors du D.O.B.

Monsieur DELBARRE demande si la rue Mozart est concernée et s'il y aura une

réunion publique pour en informer les riverains ?

Monsieur VERDOUCQ répond qu'il y a un projet spécifique pour cette rue dans le cadre de la rénovation de l'éclairage public et de l'effacement des réseaux, mais que la réunion publique n'est pas nécessaire pour ce type de travaux. Une information aux riverains est prévue pour leur indiquer le déroulement et les dates d'intervention.

- Monsieur DELBARRE demande pourquoi aucune décision ne fait référence à des travaux du Moulin Buret, alors qu'un programme avait été évoqué lors d'un précédent Conseil Municipal en vue d'une ouverture au public ?

Madame Le Maire répond qu'il est question de travaux d'aménagement extérieur et intérieur soumis à l'avis des Bâtiments de France, en cours d'étude.

Monsieur DELBARRE demande si la mise en sécurité du Moulin pour accéder à l'étage a bien été faite et si l'on peut d'ores et déjà effectuer des visites comme cela a été le cas le week-end du 19 mai 2018 ?

Monsieur VERDOUCQ précise qu'il faut sécuriser l'accès aux étages par la mise en place d'une deuxième main courante et qu'il est préférable d'attendre la fin des travaux pour une ouverture permanente.

### **3) Autorisation de création d'un salon funéraire – Avis de la Commune**

Madame Le Maire informe l'Assemblée qu'un avis défavorable a été prononcé en Commission Vie Quotidienne et Sociale en raison de la situation géographique indélicate du projet face à des établissements hospitaliers, et des nuisances sonores générées par le système de refroidissement obligatoire pour ce type d'équipements dans un site d'habitat dense.

Elle invite le Conseil Municipal à donner son avis sur le projet de création du salon funéraire.

*Avis défavorable à l'unanimité*

### **4) SIA HABITAT – Réhabilitation thermique de 28 logements individuels – Rues Volta et Branly – Demande de garantie d'emprunt**

Madame Le Maire invite le Conseil à accorder sa garantie d'emprunt pour 28 logements individuels – rues Volta et Branly.

*Adoptée à l'unanimité*

### **5) Travaux hydrauliques du Quesnoy – Conventions d'occupation**

Madame Emmanuelle LEVEUGLE informe le Conseil que les conventions d'occupation sont toujours en cours d'étude dans un cabinet juridique. A cet effet, la présente délibération est reportée au Conseil Municipal du 19 juin 2018.

Elle précise que les riverains concernés seront contactés dès le retour des conventions et qu'une réunion publique aura lieu début juillet afin de leur présenter les travaux dans leur ensemble.

*REPORTEE*

### **6) Parcelle AB n°287 – Cession à la CABBALR**

Madame LEVEUGLE demande au Conseil d'autoriser la vente d'une parcelle cadastrée section AB n°287 pour un montant de 5 000 € à la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane. Cette parcelle, face à la pharmacie DELALANDE, permet d'avoir un accès direct à la Loisine, dont la CABBALR a en charge l'entretien.

*Adoptée à l'unanimité*

**7) SIADEBP – Fourniture et pose de poteaux incendie – délégation de maîtrise d'ouvrage**

Monsieur VERDOUCQ invite l'Assemblée à autoriser Madame Le Maire à signer une convention de maîtrise d'ouvrage avec le SIADEBP, pour la fourniture et pose de poteaux d'incendie sur la Commune.

Monsieur DELBARRE demande pourquoi la convention de 2014 n'a pas été jointe au dossier pour mesurer les changements et l'évolution des prix ?

Monsieur VERDOUCQ répond qu'il s'agit d'une actualisation, la convention reste la même.

*Adoptée à la majorité*

*(3 abstentions : Christine BRASSE, Guillaume DELBARRE et Charles DUMONT)*

**8) Transfert du marché communal Place des Frères Robert**

Monsieur Pierre BEAUVOIS invite le Conseil à autoriser le transfert du marché communal sur la Place des Frères Robert, Route Nationale, à partir du mercredi 13 juin 2018 de 8h00 à 13h00.

Monsieur Charles DUMONT, demande si dans le cadre des travaux du Centre Ville, des aménagements ont été prévus pour accueillir le marché par la suite ?

Madame Le Maire répond que des aménagements ont été prévus pour les forains et seront donc valables pour le marché.

*Adopté à l'unanimité*

**9) Association MOVIMIENTO – Demande de subvention**

Madame Monique GIBON invite le Conseil à accorder une subvention de 500 € à l'Association MOVIMIENTO pour le projet culturel « Code Indigenat » qui aura lieu les 3 et 4 novembre à la Prévôté de Gorre.

*Adoptée à l'unanimité*

**10) Association « Artois Athlétisme » - Demande de subvention (Foulées de la Loisine)**

Monsieur Arnaud FIGENWALD invite l'Assemblée à octroyer une subvention de 3 500 € à l'association Artois Athlétisme suite à l'organisation de la Xème édition des Foulées de la Loisine le Dimanche 1<sup>er</sup> juillet 2018.

Il précise que cette somme comprend :

- les récompenses aux coureurs,
- la location d'un chronomètre géant
- l'aide à une association de secourisme
- les dossards électroniques (nouveau)...

Afin de démocratiser la course, cette nouvelle édition 2018, a mis en place le « 1Km famille ».

*Adoptée à l'unanimité*

**11) CABBALR – Mise à disposition d'un espace autour de la salle de judo – Signature d'une convention**

Madame Le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer la convention de mise à disposition de l'espace autour de la salle de judo – rue Victor Dutériez à la CABBALR pour la période du 7 juillet au 30 août 2018 pour l'utilisation de l'espace pour un camping, destiné aux usagers de la base nautique.

Monsieur DELBARRE demande à ce que l'utilisation des sanitaires du Dojo soit précisée dans les prochaines conventions.

Madame Le Maire relève l'article 3 de la présente convention où il y est indiqué « le bon usage des équipements » donc de tous les équipements.

*Adoptée à l'unanimité*

**12) Ressources Humaines – Modification du tableau des effectifs**

Monsieur FIGENWALD invite le Conseil à accepter la modification du tableau des effectifs et notamment la création d'un poste de conservation principal de 1ère classe suite au remplacement de Madame Antoinette SILVESTRI, par Madame Isabelle IOOS, à la direction de la médiathèque « Mots Passant ».

Madame Christine BRASSE demande pourquoi il y a une création de poste pour un remplacement ?

Monsieur FIGENWALD répond que Madame SILVESTRI et Madame IOOS ont un grade différent.

Monsieur DELBARRE explique son abstention du fait de ne pas maîtriser l'impact de laisser l'ancien poste ouvert, alors qu'il n'est pas affecté.

Madame Le Maire répond qu'il n'y a aucun impact et qu'il ne peut y avoir qu'une seule directrice à la Médiathèque.

*Adoptée à la majorité*

*(2 abstentions : Guillaume DELBARRE et Charles DUMONT)*

**13) Rapport d'activités 2017 sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville**

Madame Charline DENIS invite ses collègues à prendre connaissance du rapport d'activités 2017 sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville.

Madame Le Maire souligne que le Conseil Citoyen de la Commune est un Conseil très dynamique qui entreprend de nombreuses actions sur la Commune précisées par Madame DENIS et Monsieur BIENCOURT (la fête du Moulin, de l'Amitié, les feux de la Saint Jean...)

**14) Admissions en non valeur de produits irrécouvrables**

Monsieur Voltaire BOUQUE invite le conseil à admettre en non valeur la somme de 3 559,74 € résultant de créances qui n'ont pu être recouvrées malgré les poursuites.

*Adoptée à l'unanimité*

La séance est levée à 20H00